

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>e</sup>.

À PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse,

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles heures avant les jours de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 22 février.

DÉPART DES DÉTENUS D'AVRIL.

Les prisons lyonnaises qui, depuis près d'une année, ont brisé tant de vies, et dans lesquelles se sont englouties les ressources de tant de familles aujourd'hui sans retraite et sans pain, vont enfin s'ouvrir. Mais les malheureux dont elles ont dévoré la substance ne recouvrent pas la liberté avec la quelle ils essaieraient de diminuer leur misère ; on va les traîner à cent vingt lieues, les arracher aux secours et aux consolations qu'ils trouvaient encore dans le zèle et les communications de l'amitié ; on va les jeter en pâture aux représentations judiciaires de la haute cour, afin qu'il soit bien constaté que le système impitoyable n'abandonne ses ennemis qu'après les avoir écrasés par toutes les persécutions dont il peut disposer. Si l'on avait une ville plus éloignée, une assemblée plus sûre, le ministère en aurait fait choix. Avant tout, il lui faut des expiations douloureuses. Et l'on ne saurait avoir scrupule de prolonger les tortures de ceux qui ont attaqué le gouvernement.

Nous qui prenons notre part de tout ce mal gratuitement commis envers nos concitoyens, nous dont le cœur a saigné de chacune de leurs souffrances, qui avons été cent fois les témoins désolés de leur infortune et de leur courage ; qui avons vu leurs femmes et leurs enfants nus et affamés, pourchassés par leurs créanciers, et venant encore essayer de sourire sous les verroux, nous n'aurons pas de paroles pour combattre ces odieuses représailles. Si nous soulagions notre âme des sentiments d'indignation dont ces lenteurs calculées l'ont gonflée, on nous accuserait d'outrager l'inviolable majesté des saintetés trônantes : et nous en sommes venus à ce point, que nous sommes forcés de réserver pour d'autres temps les sévères protestations de la plus vulgaire justice. Mais on ne nous empêchera pas de nous préoccuper de la pensée de leur dénuement ; de rappeler à tous ceux que les passions politiques n'ont pas séchés, que des hommes présumés coupables, ruinés par une révoltante captivité, vont cheminer sous le sabre du gendarme vers les nobles commissaires, qui ont immolé déjà à leurs convenances personnelles la liberté et l'avenir de plus de trois cents innocents. La plupart de ces prisonniers ont à peine des vêtements, à peine une obole pour subvenir aux besoins les plus urgents du voyage. C'est à nous de voir s'ils doivent être exposés durant ce long trajet aux dures privations de l'indigence : si nous n'avons pas encore au sacrifice à faire, afin d'alléger un peu le poids des fers

dont les prévôts du pouvoir chargeront leurs bras : si nous pouvons enfin leur refuser des secours sans nous rendre complices et responsables de toutes les cruautés que nous détestons !

Et ce n'est pas une question de parti. Nous n'avons pas le courage de voir dans ces tristes débris des fantaisies réquisitoires de M. Chegaray de vigoureux athlètes qu'il serait impolitique de s'aliéner par un indigne abandon. Ces considérations d'utilité nous semblent mesquines, et quelque sympathie que nous inspirent les idées auxquelles se sont dévoués les hommes qui gémissent dans les ceps de la geôle, nous sommes plus touchés de leurs souffrances que de leur mission. Aussi bien croirions-nous insulter ceux de nos concitoyens qui ne marchent pas à l'ombre de notre drapeau, en les supposant indifférents ou irrités au récit de ces calamités. Ce n'est pas sur notre terre de France que tant de révolutions diverses ont tourmentée, où, tour-à-tour victorieux et vaincus, les partis ont eu successivement besoin de modération et de justice, que les sentiments d'humanité se rétrécissent à la mesure d'un symbole exclusif. Dans la lutte incessante que se livrent les principes du passé et de l'avenir, les rôles comme les destinées sont mobiles, aujourd'hui pour vous, demain pour nous : une seule pensée confond les âmes, c'est le désir de ne point lâchement achever ceux qui sont tombés dans le combat.

Or, quelque soit la cause de la bataille d'avril, combinaison de police, exaspération égarée de trop ardentes colères, désespoir de la faim, les hommes qui s'y sont jetés ont bravement joué leur tête. S'ils sont coupables d'avoir secouru violemment l'état, au moins ils ont généreusement risqué leurs vies, et la loi qui les frapperait d'une peine infamante serait impuissante à les flétrir. Leur caractère politique percerait la livrée du bague et l'annoblirait. Qu'on les redoute comme dangereux, nous le comprenons ; qu'on ne les avilisse pas par la calomnie : qu'on n'élève pas ce haut rempart entre les sympathies publiques et leur patriotique misère.

Nous demandons pour eux le denier qu'on ne refuse jamais au captif. Qu'ils n'en rougissent pas. L'indigence est un honneur quand elle est fille des persécutions. A nous il appartient d'en adoucir les rigueurs. Si des prisonniers russes étaient traînés sur les routes de France, ils n'auraient pas besoin de tendre la main. La générosité nationale serait émue, et viendrait à leur secours. Ceux qui souffrent, ceux qu'on va transporter enchaînés de Lyon à Paris, sont nos compatriotes, Français comme nous, il leur faut des habits, des

chaussures, et quelque argent pour surmonter les fatigues du voyage ; que ceux qui n'ont rien à leur donner aient le courage de se lever !

Des quêtes vont commencer. Nous expliquerons dans notre prochain numéro quelles garanties doivent offrir ceux qui s'en chargeront. Honneur à leur dévouement ! Car il est des époques où l'accomplissement d'un devoir est un mérite rare. Nous avons toute confiance dans leur zèle, c'est à l'humanité de nos concitoyens de le rendre fructueux.

Nous demandons pardon à nos lecteurs d'être obligés de revenir encore sur les accusations calomnieuses dirigées contre le *Précurseur* par le *Courrier de Lyon* : c'est la dernière fois que nous aurons à les entretenir de cet ignoble débat, et d'ailleurs nos réflexions seront courtes.

Qui le croirait ? Les intrépides anonymes du *Courrier* se montrent, ce matin, enchantés des explications que nous avons publiées hier. Convaincus de mensonge, ils triomphent ! et dans l'excès de leur joie, ils enregistrent nos aveux ! Ceci n'est pas une plaisanterie ; lisez le *Courrier de Lyon* de ce matin, vous y verrez que nous sommes d'accord avec nos accusateurs sur tous les points ; que nous avons nous-mêmes reconnu la vérité de leurs reproches, la justice de leurs plaintes ; en un mot, que nous sommes écrasés sous le poids de leurs foudroyantes dénonciations...

Il nous conviendrait mal de troubler l'ivresse de cet innocent triomphe. Si MM. les actionnaires-fondateurs du *Précurseur* sont satisfaits de notre réponse, eh bien ! tant mieux ! cela prouve qu'ils ont l'humeur accommodante, et qu'il savent se contenter à bon marché. Aussi bien nous devons être justes à leur égard : il était impossible de sortir d'embarras avec plus d'habileté, et *Figaro* lui-même, pris en flagrant délit, n'eût pas imaginé un expédient plus ingénieux pour se tirer d'une mauvaise affaire. Honneur donc à la gibecière genevoise.

Il est fâcheux seulement que MM. les anonymes aient gâté leur victoire, par trois énormes mensonges ; mais ils l'ont dit eux-mêmes, *Il y a des niais qui prennent des dénégations pour des preuves sans réplique.*

Heureusement que nous y regardons de plus près, et que, sur ce point, nous ne pensons pas comme eux.

PREMIER MENSONGE.

MM. les anonymes prétendent que, d'après les statuts de l'association du *Précurseur*, le dernier quart du fonds social, montant à la somme de 15 mille francs, devait rester intact, et que cependant il a été absorbé comme les

## FEUILLETON.

UNE PASSION SECRÈTE,

Comédie en 3 actes et en prose du Théâtre-Français,

PAR M. SCRIBE.

La pièce, jouée sous ce titre mardi au Grand-Théâtre, a obtenu un fort joli succès.

C'est une intrigue fort simple, une action peu compliquée, des caractères bien dessinés mais peu saillants, et quoique le fond de l'ouvrage ne soit rien, on ne cesse de s'y intéresser tant la pièce est conduite avec art et dialoguée avec esprit ; ce sont bien là les scènes de tous les jours, la vie sociale que nous avons sous les yeux étudiée à sa surface ; on peut dire que le talent de M. Scribe est tout entier là avec ses qualités et ses défauts, et que cette comédie est marquée au coin de ses meilleurs ouvrages. — Nous ne disons point qu'elle vaille mieux que nombre d'autres pièces qui ont établi la réputation de l'auteur et obtenu un succès auquel celle-ci ne peut prétendre ; mais comme pensée, comme exécution, comme difficulté vaincue, elle vaut tout autant. Donnez à M. Scribe une idée quelle qu'elle soit, et M. Scribe vous fera avec cette idée-là une pièce charmante ; le sujet sera froid, rebattu, n'importe, il y aura toujours un dialogue attachant, et ce dialogue emportera à lui seul le succès de l'ouvrage ; vous écouterez avec plaisir comme on écoute dans un salon, quand on est sous le charme d'une conversation éblouissante d'esprit : M. Scribe est un délicieux causeur.

Je n'aime point à faire l'analyse d'une pièce, moins encore d'une pièce de ce genre. C'est quelquefois, savez-vous, un rude désappointement pour un auteur que de lire, le lendemain d'une première représentation, le compte-rendu de son ouvrage. Il ne reconnaît plus sa pièce sous ce travestissement, le malheureux ! C'est qu'il est une foule de choses qui n'ont de mérite que, grâce à leurs détails, et n'ont par elles-mêmes aucune valeur ; supprimez tout ce qui leur sert d'entourage et de lien, vous n'aurez souvent, au lieu d'un gracieux tableau, qu'une ridicule caricature, et ceci est encore plus vrai des pièces de M. Scribe que de toutes les autres. — N'avez-vous pas sauté de colère toutes les fois qu'un peintre, tout en reproduisant assez fidèlement les formes et les proportions de votre visage, en a manqué complètement l'expression et le caractère ? Et si jamais vous avez fait représenter une pièce au théâtre, n'avez-vous pas sué à grosses gouttes quand vous avez entendu votre dialogue tronqué, défigurée par la mémoire des acteurs ? Il en est presque toujours ainsi d'un feuilleton où l'on veut reproduire l'ouvrage joué la veille et le faire connaître à ceux qui n'ont pas assisté à sa représentation. — Pour faire une bonne analyse, il faudrait être soi-même l'auteur de la pièce ; il est vrai que la chose arrive quelquefois.

Une passion secrète ! c'était un titre assez étrange pour une pièce de M. Scribe ; une fantaisie, encore passe ; mais une pas-

sion ! où donc en trouver dans le monde de la Chaussée-d'Antin ? Or, c'est là que M. Scribe prend pour l'ordinaire tous ses personnages, et il se serait bien gardé, certes, de placer au milieu de cette société fardée et parfumée, qui est son monde à lui, une de ces grandes passions à remplir toute une vie ! Rassurez-vous, la passion secrète n'est point ce que vous pouvez croire ; si elle est profonde, ce ne sera pas une passion d'amour, car toute affection porte en elle quelque chose de généreux et de dévoué, et M. Scribe ne commettra pas pareille anachronisme. Mais il est une passion qui remplace toutes les autres, survit au naufrage de toutes les autres : l'amour de l'argent ; M. Scribe a fait de ce genre d'affection le pivot de son intrigue, l'intérêt de sa pièce.

Comment M. Scribe parvient à nous intéresser à une jeune femme qui joue à la hausse et à la baisse, et se traîne dans les ignobles spéculations de l'agiotage, voilà ce que je ne comprends pas ; mais il y parvient, et c'est là un véritable tour de force. Il faut aussi rendre justice aux acteurs : M<sup>mes</sup> Meynier et Adolphe, MM. Valmore, Dupré et Monval, ont rendu cet ouvrage avec un ensemble assez rare et peuvent réclamer leur part du succès.

On annonce comme devant être représenté très incessamment, au Grand-Théâtre, *le Pirate*, opéra de Bellini, traduit de l'italien, et arrangé pour la scène française. — L'administration monte, dit-on, cet opéra avec le plus grand soin. Nous en rendrons compte.

ÉTUDE ANALYTIQUE

SUR LE RAPPORT DE M. GIROD (DE L'AIN),

*D'où il appert que, si les grosses sottises sont les meilleures, il en est de même des gros rapports.*

J'ai cherché hier à vous prouver que si les accusés du grand complot d'avril ont un reproche à faire à leurs juges, relativement à la distribution du rapport-moustre de M. Girod (de l'Ain), ce n'est certainement pas celui d'avoir rien négligé, dans la fabrication de ce rapport, de ce qui pouvait contribuer à distraire agréablement leurs pénibles veilles, et à leur rendre moins insupportables les longues heures de leur captivité provisoire. Je les plains toutefois si on attend, pour la faire cesser, qu'ils aient acquis une parfaite intelligence du travail de M. Girod (de l'Ain). On m'objectera que M. Girod (de l'Ain) n'a mis que dix mois à le confectonner. Dix mois, soit ! Mais aussi M. Girod (de l'Ain) n'a pas cherché à le comprendre.

Or, ce qu'il y a de plus mirifique dans le rapport, ce n'est pas la manière dont on a lié, groupé, enchaîné mille petits faits isolés, pour leur donner l'ombre d'une apparence d'un semblant de complot. Oh ! non, Dieu ! les rédacteurs du rapport n'ont pas pris tant de peines : ils ont bourré, entassé, pressé les faits dans leur in-quarto, comme un chiffonnier entasse des loques dans sa hotte. Quand à l'enchaînement logique, n'en demandez pas : autant vaudrait chercher un gros sou oublié dans les poches de la Pensée-Profonde.

S'il faut en juger d'après la date des pièces incriminées, le grand complot d'avril remonte jusqu'en 1824. On trouve, en effet, dans la nomenclature des pièces de conviction, un passage cité par l'accusation sous cette date. C'est une recette donnée par un chimiste du temps pour fabriquer la poudre à canon. On ne peut s'expliquer ce fait, que par l'implacable jalousie de la part de la basse-cour, contre ceux qui ont inventé la poudre.

De 1824 la basse-cour passe à 1830, sans incriminer l'invention des épingles, ni celle des tire-bottes, ni la découverte des lignes à pêcher, ni celle des perruques, ni la naissance de Voltaire, ce qui est une grande preuve d'indulgence. Le rapport ne fait même pas mention de la révolution de 89, ni du savant mémoire publié en 1803 sur celle des astres. Quant à ce dernier fait, ce n'est peut être qu'un oubli de la part de M. Girod.

Mais si M. Girod a marché à pas de géant de 1824 à 1834, il devait taillibonner, musarder et flâner en diable, depuis 1830 jusqu'en 1834 ! Il ramasse et consigne soigneusement tous les petits morceaux de papier ramassés dans les sept cent cinquante-neuf mille visites domiciliaires opérées par ordre de la basse-cour. Comme pour la simple nomenclature de ces pièces curieuses il ne faudrait pas moins de vingt numéros du *Charivari*. Je me borne à vous dire qu'on y trouve une chanson sur l'air : *Elle aime à rire, elle aime à boire* à côté d'un passage de *Paul et Virginie*, et qu'on lit une lettre de M. Cormenin sur la nécessité de soutenir la presse départementale, à la suite d'un petit écrit que M. Girod croit être une lettre chiffrée ayant pour but de renverser la monarchie des barricades, à moins toutefois que ce ne soit qu'un simple mémoire de blanchisseuse. M. Girod n'a pas voulu prendre sur lui de décider cette grave question. C'est un soin qu'il abandonne à la haute sagesse de ses confrères.

Je passe à travers la *Moutarde blanche*, *Paris révolutionnaire*, le *Paraguay-Roux*, la *Chaumière des Grâces*, le *Taffetas Leperdriol*, le *Calendrier républicain*, et autres annonces qui figuraient au bas de divers journaux et publications incriminées, et qui, accessoire inoffensif, ont pourtant partagé le sort du principal ; je passe par-dessus tout cela pour vous dire que moi, homme d'état du *Charivari*, je suis imprimé tout vif dans le rapport, pour un toast que j'eus l'agrément de porter, en 1832, dans un banquet civique ; lequel toast a rendu tout gouvernement impossible depuis cette époque. Et dire qu'on a oublié de m'intercaler dans le complot pour ce toast aussi atroce que peu délicat ! Je puis me vanter de l'avoir échappé belle !

Quoi qu'il en soit, et avant de nous plonger plus profondément dans cet immense océan de crimes m-4<sup>es</sup>, laissons-nous de dire que la distribution que M. Girod vient de faire de son rapport à chacun des prévenus d'avril, était un précédé aussi indispensable que gracieux. C'est bien le moins, en effet, qu'on leur fasse part du complot qu'ils ont ourdi. (*Charivari*)

trois autres. Et ils ajoutent : le Censeur n'en disconvient pas.

Cela est d'une fausseté insigne. Le dernier quart du capital social du Précurseur ne devait point rester intact, ainsi que l'assurent effrontément MM. les anonymes : les statuts ne disent rien de semblable. Les statuts portaient que, dans le cas où les trois quarts du capital social seraient absorbés, les actionnaires auraient le droit de demander la dissolution. Cette disposition, comme on le voit, est bien différente de celle supposée mensongèrement par nos adversaires. — En d'autres termes, l'acte de société n'accordait aux actionnaires qu'un moyen de sauver du naufrage le dernier quart restant du fonds social, c'était de former demande en dissolution, aussitôt que les trois premiers quarts auraient été dévorés. Or, MM. les anonymes n'ont point usé de cette ressource. Pourquoi? nous l'ignorons. Leur a-t-on refusé la communication des livres? S'est-on opposé à ce qu'ils vérifiasent la situation financière du journal? Non! Eh! le pouvait-on d'ailleurs? En cas de refus, ou de mauvaise volonté, n'avaient-ils pas le droit de contraindre le gérant par les voies légales!

#### DEUXIÈME MENSONGE.

MM. les anonymes répètent presque à chaque ligne de leur libelle que les actionnaires patriotes du Précurseur leur ont mangé (textuel) quinze mille francs. Pour des négociants, MM. les anonymes savent bien mal compter. En effet, ces quinze mille francs dont ils parlent sans cesse, et qui forment le quart du fonds social, ne sont pas leur propriété exclusive, ils appartiennent à tous les associés. Or, sur 60 associés à peu près, il n'y en a que 23 tout au plus qui se soient déclarés nos adversaires. Ceux-ci n'ont donc pas perdu quinze mille francs, comme ils le disent, mais seulement cinq mille sept cents francs environ.

Cette erreur est-elle involontaire? Non, sans doute : mais en exagérant sciemment leurs pertes, MM. les anonymes ont pensé qu'ils nous rendraient encore plus odieux. Ruse genevoise, pas autre chose!

#### TROISIÈME MENSONGE.

Nous sommes bien aises d'apprendre, ce sont MM. les anonymes qui parlent, que le matériel du Précurseur existe, et qu'il est à la disposition des associés; mais il n'en résulte par moins qu'il s'est passé trois mois, depuis la chute du journal, sans qu'on en ait prévenu les actionnaires.

Un tel excès d'audace étonne, et nous ne le croyions pas possible. Mais puisque MM. les anonymes nient, nous allons leur citer des noms propres; peut-être cela leur rendra-t-il la mémoire. Que M. Louis Pons, l'un de nos adversaires, réponde : quinze ou vingt jours au moins avant la chute du Précurseur, deux membres de la commission du journal ne sont-ils pas allés, à plusieurs reprises, le prévenir de ce qui s'était passé dans les deux assemblées générales auxquelles ses amis et lui avaient obstinément refusé d'assister? Ne lui a-t-on pas rendu compte des résolutions prises dans ces assemblées? Ne lui a-t-on pas proposé de procéder, à l'amiable, à la liquidation de l'entreprise, à la vente du mobilier? Ne lui a-t-on pas dit, au nom de la majorité des actionnaires, qu'ils étaient résolus à ne prendre aucune mesure sans son concours et celui de ses amis? Enfin, ne l'a-t-on pas prévenu que, dans le cas où il persisterait dans le système d'inaction qu'il paraissait avoir adopté, on attendrait ses réclamations, et on tiendrait à la disposition des associés tout ce qui dépendait du journal? — Ces faits sont consignés dans un acte extra-judiciaire, et cependant MM. les anonymes nient.

Répondrons-nous maintenant à MM. les anonymes qui nous demandent sérieusement si nous tenons aussi la clientèle du Précurseur à leur disposition. La clientèle d'un journal, ce nous semble, ce sont ses abonnés. Nos spirituels adversaires voudraient-ils nous expliquer ce qu'ils entendent par les abonnés d'un journal qui ne paraît plus? Ou croiraient-ils, par hasard, qu'on dispose d'un abonné comme d'un ballot de soie? O candeur du juste-milieu, que vous êtes naïve!

#### POLITIQUE EXTÉRIÈRE.

M. Abercromby a été élu orateur (Speaker) de la chambre des communes en Angleterre.

M. Abercromby était le candidat de l'opposition réformatrice; il ne l'a emporté que de dix voix sur son concurrent, M. Manners-Sutton qui, depuis long-temps, obtenait à chaque parlement, sans contestation, la présidence de la chambre. Aussi la faible majorité que l'opposition a réunie dans cette occasion, ne doit-elle pas servir de mesure pour apprécier les forces respectives des deux partis qui partagent l'Angleterre; bien des réformistes ont dû donner leur voix à M. Sutton par des considérations d'amitié particulière et de convenance.

La victoire de l'opposition est importante pour l'Angleterre; et quand bien même le ministère Wellington ne consentirait pas à se retirer, il n'en est pas moins frappé au cœur. La royauté anglaise partage la honte et les dangers de la défaite; elle s'est identifiée trop ouvertement avec les ministres vaincus, pour que la fiction constitutionnelle puisse cette fois lui servir de bouclier.

Cette victoire est importante aussi pour la France; le carlisme en reçoit une atteinte directe; il avait placé dans Wellington sa dernière espérance, et la voilà qui s'évanouit. L'Angleterre échappe de nouveau au joug de l'absolutisme

européen; l'Espagne ne trouvera plus d'obstacles à sa pacification prochaine.

Quant à notre gouvernement, il essaiera peut-être de faire croire qu'il se réjouit du succès des whigs; mais il est impossible que le parti de la résistance en France ne soit pas, au fond de l'âme, attaché au parti de la résistance en Angleterre. Or, M. Peel, comme M. Thiers, a déclaré que la résistance était le but de son système, et, malgré l'espoir exprimé par les carlistes, nous ne croyons pas que Louis-Philippe ait jamais redouté bien sérieusement que Wellington se prononçât pour Henri V.

Et puis, d'ailleurs, c'est nous, c'est le parti patriote qui a toujours applaudi aux efforts des whigs; et c'est le Journal des Débats qui seul, avec les journaux carlistes, a défendu les intentions et les projets du ministère tory; l'instinct des partis est sûr, nous ne voyons que des motifs d'espérance dans le succès des réformistes; ceux qui préfèrent la royauté à la liberté, les ennemis du progrès, quel que soit leur drapeau, carlistes ou philippistes, ne doivent y trouver que désappointement et motifs de crainte.

Notre correspondance nous dit aujourd'hui que l'on pense à Paris que Louis-Philippe, avant de recomposer le ministère, c'est-à-dire avant de choisir de nouveaux commis, attend de mieux connaître l'attitude du parlement anglais. Aujourd'hui le maître absolu de notre gouvernement sait à quoi s'en tenir; l'Angleterre ne garde pas son appui au parti de la résistance, et M. Dupin peut être ministre sans que lord Wellington y puisse trouver à redire; c'est un obstacle de moins pour le tiers-parti.

On a dit que le ministère Peel ne se retirerait peut-être pas devant l'expression manifeste des sentiments de la majorité à son égard. Dans les mœurs parlementaires de l'Angleterre, une pareille audace passerait presque pour un coup d'état. Jusqu'à présent, à la moindre hésitation de la majorité dans l'une ou l'autre chambre, les ministres anglais se sont toujours retirés, ou bien en ont appelé au jugement des électeurs; et les sentiments de la nation Anglaise ont été trop clairement exprimés une première fois pour que la royauté ose la consulter de nouveau.

#### On lit dans le National :

NOUVELLES D'ANGLETERRE. — O'CONNELL CHEF DE L'OPPOSITION.

C'est aujourd'hui que l'orateur de la chambre des communes a dû être nommé, première rencontre du ministère Peel avec le parlement. Jusqu'au dernier moment, l'opposition et le ministère se flattaient également de l'emporter, et les chances sont tellement partagées, que, quelle que soit l'issue de cette lutte, elle ne pourra en aucun cas être considérée comme décisive.

Un incident nouveau est venu accroître l'intérêt qui s'attachait déjà à cette élection de l'orateur. La candidature de M. Abercromby, suscitée par lord John Russell et les whigs, est ouvertement soutenue par O'Connell, à qui il a suffi d'entrer dans cette intrigue pour y jouer le principal rôle et la diriger presque exclusivement. Si M. Abercromby est nommé, ce ne sera pas, à proprement parler, par son parti, mais bien par l'intervention toute radicale des soixante membres de la députation irlandaise, qui obéissent aveuglément à la direction d'O'Connell.

Les journaux torys ont habilement exploité cette influence nouvelle, pour jeter le trouble dans l'opposition et faire rougir les whigs de cette alliance, dans laquelle ils sont appelés à jouer un si triste rôle. Ils ont commenté les discours d'O'Connell, qui, avant de quitter l'Irlande, a déclaré, dans des assemblées et des dîners publics, qu'il allait se mettre à la tête de l'opposition; qu'il suspendrait toute espèce d'agitation en faveur du rappel de l'Union, jusqu'à ce que les torys fussent renversés, et que si, comme il n'en doutait pas, l'opposition l'emportait, il entrerait dans le ministère radical, destiné à poursuivre les conséquences de la réforme, un moment suspendues. Quelques whigs, effrayés de ces projets, passeront peut-être dans les rangs des torys plutôt que de reconnaître ce nouveau chef; mais il n'est cependant pour l'opposition, de succès possible contre le ministère Peel qu'à cette condition. Les torys ne peuvent être repoussés que par l'élément révolutionnaire, et il n'y a pas en Angleterre d'expression plus sincère et plus énergique de la révolution que le parti irlandais dirigé par O'Connell.

Ce n'est pas là que sont les grandes fortunes ni même, si l'on veut, les vieilles renommées parlementaires; mais avec les ménagements que prennent les torys, ces éléments, essentiellement conservateurs, ne peuvent leur être à tout jamais hostiles. Il faut pour les combattre une résistance toute populaire, menaçant de l'insurrection, et des moyens violents. Le peuple anglais n'est pas encore décidé à cette extrémité, mais l'Irlande y est toujours prête : c'est sa nature, son état habituel et presque son droit.

Déjà, pendant la dernière session, l'Irlande s'est emparée de la plus large part dans les débats du parlement. On trouverait difficilement une séance dans laquelle ses représentants n'aient pas fait entendre l'éternelle accusation de ses souffrances et de ses griefs. Et cependant, le ministère whig était en négociation permanente avec le parti irlandais. Il le calmait par des concessions et des promesses; il communiquait d'avance à O'Connell toutes les mesures qu'il méditait pour la pacification de l'Irlande. On se souvient que ce fut une confiance de cette nature qui entraîna la démission de lord Grey.

Aujourd'hui, il n'y a plus de paix et de traité possibles entre le ministère tory et le parti irlandais : la question de l'église les sépare à jamais. A quelque concession que le ministère Peel soit résigné en Angleterre, jamais il n'osera toucher à l'église protestante en Irlande; la première atteinte portée à son établissement serait le signal d'une dissolution générale du parti tory.

En acceptant O'Connell pour chef, et c'est le seul qu'elle puisse avoir, l'opposition entre donc dans une voie d'irréconciliable hostilité. Et qu'on ne croie pas que les préjugés anglais, que la déconsidération même qui s'attache quelquefois au caractère de cet homme politique, soient d'insurmontables obstacles à cette combinaison. Il a toujours dépendu de la seule volonté d'O'Connell de jouer le premier rôle dans les affaires d'Angleterre. Il n'y a pas un parti, pas un ministère qui n'eût accepté son secours; il n'en est pas un qui n'ait souffert de son opposition.

Peut-être comprendra-t-on mieux l'influence de cet homme par les détails suivants sur sa personne, qui, dans cette nouvelle circonstance, peuvent avoir quelque intérêt.

L'orgueil de Kerry, la gloire de Munster, Daniel O'Connell est

né, il y soixante ans, dans le comté de Kerry. On prétend qu'il descend en droite ligne des roitelets d'Ivera, un des petits royaumes de la vieille Irlande. Destiné d'abord à l'église, il fut élevé au collège des jésuites de Saint-Omer; il n'y avait point alors de collège catholique en Irlande. Mais il avait trop d'ardeur pour la vie d'un cloître, trop d'ambition pour les obscures fonctions de l'apostolat. Il entra au barreau en 1798. C'est dans les travaux de cette profession qu'il a puisé les premiers moyens de son influence politique. Et quoiqu'aujourd'hui il ait à peu près renoncé au barreau, quoiqu'il n'ait gardé qu'un seul client, l'Irlande, l'homme politique n'a point effacé l'avocat; du reste, il ne fut jamais un jurisconsulte profond ni un homme de pratique : il était plutôt le partisan que l'avocat de son client. Lorsqu'il entra à Dublin dans la salle des quatre cours, il était entouré de plaideurs et d'attorneys qui venaient lui demander des consultations orales, toujours entremêlées de propos politiques. Habile surtout devant le jury, il l'entraînait par d'adroites flatteries dont l'exagération même était toujours déguisée par un sentiment de vanité nationale. Quand O'Connell le leur disait, les jurés les plus obscurs et les plus ignorants pouvaient croire qu'ils attireraient sur eux, par leur verdict, les regards de l'Europe, la reconnaissance de l'Irlande et l'admiration de la postérité. C'était surtout dans les procès politiques que se révélait toute l'étendue de son talent; cet orateur si impétueux et si hardi devenait alors, dans l'intérêt de sa cause, un modèle de prudence et de modération.

L'apparente inconsistency de son caractère tient à sa nature; il y a en lui cinq ou six variétés contradictoires de l'espèce humaine : tour à tour légiste, homme politique, théologien, réformateur impitoyable, ou l'a vu de ses mains, qui tant de fois ont menacé l'Angleterre de l'insurrection, offrir une couronne de lauriers au roi Georges IV.

Sa taille est haute; sa figure, mâle et douce tout à la fois, provoque la confiance, et c'est peut-être parce qu'il compte sur cette première impression qu'il se laisse si souvent entraîner loin de la vérité par la mobilité de ses idées plus encore que par l'intention de tromper. Son esprit et son corps sont dans une perpétuelle agitation; il est homme du peuple et pour le peuple. Au premier aspect on reconnaît en lui l'homme qui doit venger les injures de son pays. On a dit qu'un jury pourrait, sur sa seule démarche, le condamner pour haute trahison. Un poète irlandais l'a comparé à Fiesque, que les aveugles de Gènes reconnaissent au bruit de ses pas. Le sentiment national ne l'abandonne jamais, et l'on dirait qu'il parle toujours au nom de sept cents ans d'oppression.

Son argumentation si prompte, si subtile, pêche quelquefois par le désordre. Ses pensées ont trop d'énergie et d'impétuosité pour se soumettre à l'arrangement. Par tempérament, il dédaigne toute méthode; sa conception se produit sans effort; il sourit aux obstacles; son entraînement ne le mène que là où il veut aller; son style est vigoureux, abondant, mais incorrect, et quelquefois cependant sa diction, en devenant noble et pure, sait se prêter aux exigences du goût le plus exercé. Son éloquence est plutôt dans sa manière que dans le fond de ses discours, qui rarement survivent à l'occasion; sa voix est puissante; ses intonations sont pleines et graduées; son débit animé d'une chaleur naturelle et constante, et il n'est pas jusqu'à son accent irlandais qui n'obtienne grâce devant les puristes du parlement.

Jeté, depuis trente-six ans, au milieu des affaires de son pays, il est peu d'hommes politiques qui aient encouru autant de blâme et d'éloges. Ses sentiments sont plus forts que sa raison. Il est toujours domié par les nécessités du moment. Homme de parti, il est resté fidèle à sa cause, malgré l'apparente contradiction des moyens qu'il a employés pour la servir. Sa violence lui est commandée; il lui faudrait une modération surhumaine pour se contenir. Ses sarcasmes sont sans aigreur et sans méchanceté; sa nature est bonne et oublieuse, et quand les intérêts de son pays ne sont pas en jeu, il supporte patiemment toute injustice personnelle.

Il y a derrière tous les mérites et tous les défauts de cet homme une force à qui rien ne résiste; elle n'est pas à lui, mais à la cause qu'il sert : c'est la puissance révolutionnaire.

#### On lit dans le Journal du Commerce :

La réception était très nombreuse et très animée ce soir chez M. le président de la chambre des députés. Avant huit heures et demie, les salons étaient déjà pleins. Dans un moment de crise ministérielle, on ne néglige aucune circonstance de nature à servir d'indication à la solution que l'on attend.

On a d'abord remarqué que M. de Rigny, le seul ministre qui ait paru à la soirée, avait arrêté l'huissier au moment où celui-ci se disposait à annoncer, selon l'habitude, Monsieur le ministre des affaires étrangères, et lui avait dit : « Dites seulement l'amiral de Rigny. »

Cette parole, bientôt répétée dans les salons, avait paru confirmer le bruit répandu à la chambre, de la retraite de MM. Mortier et de Rigny. On pensait généralement que cette retraite déterminerait la dissolution complète du ministère, suffisamment motivée d'ailleurs par les derniers votes de la chambre. Mais, plus tard, quelques personnes en rapport avec les ministres ou avec le château, sont venues annoncer que les membres du cabinet, dans un conseil qu'ils avaient tenu aujourd'hui, après avoir examiné s'ils étaient, ou non, encore assez forts pour rallier à eux une majorité dans la chambre, s'étaient décidés pour l'affirmative. Il avait en conséquence été convenu et promis entre eux qu'ils resteraient tous, laissant partir seulement M. Mortier, qui a enfin une volonté pour quitter son portefeuille, et qu'ils partageraient tous la même fortune. La présidence du conseil était donnée à M. Humann, et le portefeuille de la guerre proposé à M. de Caux. Le projet de cette combinaison a été particulièrement garanti par M. de Montalivet, qui a assuré que des propositions formelles avaient été faites dans l'après-midi à M. de Caux.

Mais à ce replâtrage, il y avait une difficulté, c'est que tout le monde était persuadé que M. de Caux, l'indispensable aux yeux des ministres, n'accepterait pas, et que plusieurs personnes affirmaient même qu'il avait déjà refusé.

Quels que fussent la résolution personnelle des ministres et leurs efforts pour se maintenir, on pensait généralement que le changement de ministère ne dépendrait pas de leur seule volonté; et il n'y avait qu'une opinion chez M. Dupin, parmi les députés de toutes les nuances, pour regarder ce changement comme indispensable en présence de la nouvelle attitude qu'a prise la chambre des députés.

#### On lit dans le Constitutionnel :

Les bruits de remaniement, ou plutôt de décomposition absolue du ministère, ont repris aujourd'hui avec plus de force que jamais.

La séance de la chambre s'est passée presque tout entière dans la salle des conférences. Là M. Thiers répétait à qui voulait l'entendre qu'il voulait se retirer, que le fardeau était trop lourd pour lui, qu'il en avait assez, etc. Ces épanchemens calculés, que le

ministre adressait même à des députés peu habitués à les recevoir ou à les provoquer, n'ont pas paru produire l'impression qu'on en attendait, et ont été très-froidement accueillis.

La version la plus accréditée était que, malgré les scènes assez vives qui avaient eu lieu dans le conseil depuis quelques jours, une réconciliation nouvelle s'était encore opérée d'aussi bonne foi, avec autant de chances de durée que les précédentes. MM. Thiers et Guizot se seraient de nouveau juré une amitié éternelle; M. Humann se résignerait enfin à subir la présidence du conseil. On parlait pour les affaires étrangères de M. Guilleminot, et quant à la guerre, on négociait auprès de M. de Caux, qui ne serait, dit-on, nullement tenté d'accepter. Ainsi, ce nouveau replâtrage, s'il avait lieu, n'aurait pour objet que de doter la royauté de juillet d'un ministre de Charles X et d'un chef d'état-major du duc d'Angoulême. Il y aurait progrès cette fois, on ne peut le nier.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le nom du maréchal Soult n'a pas été prononcé une seule fois dans toutes ces combinaisons. Quant à M. de Rigny, qu'on dépossède si lestement de son portefeuille, ce qui semblerait confirmer ce bruit, c'est que ce soir, chez M. Dupin, où la chambre tout entière s'était donné rendez-vous, M. de Rigny s'est fait annoncer sous le nom de l'amiral de Rigny, et non sous celui du ministre des affaires étrangères.

Les députés les plus franchement dévoués à la royauté de juillet (c'est toujours le *Constitutionnel* qui parle) exprimaient hautement leur dégoût pour ces tripatouilles sans cesse renaissantes, et pour cet éternel jeu de bascule où le bien-être et la dignité du pays ne sont en hausse que quand l'existence du ministère est en baisse. Quelle que soit l'issue de cette crise nouvelle, ce que nous affirmerons du moins, c'est qu'il n'est pas une majorité, quelque compacte qu'elle fût, qui résistât long temps à de pareilles secousses; et que celle du ministère, si tant est qu'il en possède encore une, sortira bien ébranlée d'une aussi rude épreuve.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 20 février.

En exécution de la nouvelle loi sur les tabacs, et par ordonnance insérée au *Moniteur* de ce jour, les fabricants, marchands ou détenteurs de tabac factice, ou de toute autre matière préparée pour être vendue comme tabac, seront admis à faire, dans 15 jours, au plus prochain bureau de la régie des contributions indirectes, la déclaration des quantités qu'ils possèdent chez eux ou ailleurs, ainsi que celle des instrumens et ustensiles ayant servi à la fabrication; pour les dites matières être détruites et lesdits instrumens et ustensiles être mis hors de service.

Les matières en cours de transport pourront être déclarées à l'arrivée, lors même qu'elles ne parviendraient à destination qu'après l'expiration du délai de quinzaine.

— La question ministérielle n'a pas avancé depuis hier. Quelques personnes pensent que Louis-Philippe attend que le sort du ministère anglais se décide, pour laisser la direction des affaires à la coterie doctrinaire, ou pour la confier aux chefs les plus capables du tiers-parti.

— On dit en bourse que le télégraphe vient d'annoncer la nomination de M. Abercromby, comme président des communes.

— M. Sébastiani est arrivé à Londres avant-hier soir.

— On me remet des lettres de Madrid, du 12 février. L'acceptation du portefeuille de la guerre par le général Valdès n'était plus douteuse. L'ex-ministre de la guerre, le général Llander, procer du royaume, avait porté plainte devant la chambre des procès contre le général Quésada, qui, dans la discussion relative aux événements du 18, l'avait vivement attaqué. Une commission venait d'être nommée par la chambre pour examiner cette plainte et en faire rapport.

Dans la discussion du budget de l'intérieur par les procuradores, M. Argüelles avait plaidé avec éloquence la cause de la liberté de la presse. Le ministre de la justice lui avait répondu, et la chambre avait voté l'allocation demandée pour le traitement des censeurs.

Point d'autre nouvelle. La ville était fort tranquille et le carnaval fort gai.

— Les bruits sur un changement dans le ministère se soutiennent, sans cependant se réaliser. M. de Rigny, qui a pris son hier de se faire annoncer à la soirée de M. Dupin comme amiral et non comme ministre, continue à vouloir se retirer, et à le dire, malgré les explications contraires données ce matin par quelques journaux. Cet après-midi il est venu un instant à la chambre ainsi que M. Thiers; mais, sans prendre place à son banc, il s'est mêlé à différens groupes qui se livraient, dans les couloirs, à une conversation assez animée.

On a remarqué d'ailleurs qu'excepté M. Persil, aucun ministre n'a paru dans l'enceinte de la chambre.

La démission toujours offerte de M. de Rigny a été ce matin encore refusée par le roi. On en a inféré qu'un remaniement plus complet est attendu. Mais ce qui paraît le plus positif surtout, c'est que Louis-Philippe ne veut pas de M. Thiers comme ministre des affaires étrangères, et de M. Guizot comme ministre de l'intérieur; et qu'il veut à tout prix empêcher une transmutation de portefeuilles qui n'est point de son goût.

À la soirée de M. Dupin, hier, ce qui courait de plus positif, sinon de plus digne de foi sur la situation actuelle, c'est que la présidence du conseil était acceptée par M. Humann et le ministère de la guerre proposé à M. de Caux. Le maréchal Mortier se retirait seul. Cette version qui ne serait définitive que par l'acceptation de M. de Caux, n'est plus vraie ce matin, car M. de Caux n'a point accepté. Il regarde le cabinet actuel comme trop chancelant pour s'associer à ses destinées, et, chose singulière dans un ministre de Charles X, il n'a paru disposé à entrer dans le cabinet, qu'avec des collègues choisis dans des rangs plus voisins de la gauche.

— M. Persil a apporté aujourd'hui à la chambre des députés le projet d'organisation sur le conseil d'état. L'organisation proposée augmente d'un membre le personnel des con-

seillers et diminue celui des maîtres des requêtes. Les fonctions de conseiller d'état en service ordinaire sont déclarées incompatibles avec toute autre fonction publique.

La nomination et la révocation des membres du conseil d'état aura lieu par ordonnances spéciales délibérées en conseil des ministres.

Le comité du contentieux actuellement composé de 8 conseillers d'état qui dirigent l'instruction et procèdent à la décision sur les affaires, est modifié quant à cette double attribution. Les délibérations du conseil d'état continueront d'être rendues sous la forme d'ordonnances royales.

— La commission d'enquête sur les tabacs a tenu ce matin sa première séance; elle a nommé pour son président M. Dupin, sans recourir à un scrutin pour ce choix. M. Vivien a été nommé secrétaire.

La commission a arrêté les premières bases de son travail; elle a décidé la nature des renseignements qu'elle demanderait à l'administration, en même temps qu'il a été proposé de dicter une série de questions qu'on publierait et auxquelles seraient invités à répondre toutes les personnes intéressées dans un sens ou dans un autre aux solutions que l'enquête a pour but de préparer.

Quatre heures. — P. S. Plusieurs ministres, MM. Thiers, Duchâtel et de Rigny viennent de faire une apparition à la chambre des députés. Tout le ministère reste provisoirement, mais M. Mortier a demandé qu'on en eût fini avant huit jours.

Le bruit qui a couru sur des propositions faites au maréchal Clauzel est très fondé. Il a vu le roi plusieurs fois, et il a déclaré qu'il n'accepterait de portefeuille qu'en recomposant un cabinet, dans lequel M. Thiers serait seul conservé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

(Présidence de M. Dupin.)

Séance du 20 février.

À la fin de la séance précédente la discussion sur la loi relative aux faillites a été continuée. La chambre a adopté tous les articles depuis le numéro 510 jusqu'au numéro 515.

La séance du 20 est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est adopté.

À deux heures il y a à peine vingt députés dans la salle.

Un membre demande qu'il soit procédé à l'appel nominal et que les noms des absens soient insérés au *Moniteur*.

Aussitôt arrivent en foule les députés auxquels un huissier est allé donner avis de la motion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les faillites.

M. Renouard rapporteur de la commission a la parole. Il propose au nom de la commission une nouvelle rédaction à l'art. 515 du projet relatif à l'homologation du concordat.

La nouvelle rédaction conserve le paragraphe de l'article primitif :

« Si l'opposition est admise, l'annulation du concordat sera prononcée à l'égard de tous intéressés.

Cette nouvelle rédaction est adoptée.

Les articles 516 et 517 le sont également.

Après quelques développemens de M. Renouard on passe à la section 2, 2<sup>me</sup> paragraphe, chap. VI.

Le paragraphe est relatif aux effets du concordat; il se compose des articles 518, 519 et 520 qui sont tous adoptés sans discussion.

Paragraphe 3. — De l'annulation ou de la résolution du concordat.

Les art. 521, 522, 523 et 524 sont encore adoptés après des discussions sans importance auxquelles prennent part MM. Parant, Dusséré, Quénot, Renouard et Gaillard de Kerbertin; un amendement, proposé par ce dernier sur l'art. 523, n'ayant pas été appuyé, on passe à la section III, relative à la clôture en cas d'insuffisance de l'actif.

M. le garde-des-sceaux a la parole pour une communication.

M. le ministre communique à la chambre un projet de loi relatif à l'organisation du conseil-d'état.

En parlant des attributions du conseil-d'état, M. Persil fait ressortir que la décision des affaires administratives appartient au gouvernement seul. Il démontre en même temps la nécessité de fixer par une loi les attributions du conseil-d'état, ainsi que celles des conseils de département, d'arrondissement et de municipalité.

Un tableau statistique, d'après le projet de loi, mettra en regard les attributions respectives et les soumettra à un examen facile.

Le conseil-d'état serait composé, sous la présidence du garde-des-sceaux, d'un conseiller, vice-président, de 24 conseillers, 25 maîtres des requêtes et 40 auditeurs. Les fonctions du conseil-d'état seraient séparées de toute fonction. Il planerait au-dessus de l'administration et serait distinct de l'ordre judiciaire; des ordonnances individuelles, rendues en conseil des ministres, prononceraient seules la révocation des membres du conseil-d'état qui ne pourraient être révoqués en masse.

M. le ministre, en parlant des décisions du conseil-d'état, dit que le projet de loi les soumettrait à l'approbation d'une ordonnance du roi, sans laquelle elles ne pourraient avoir d'effet.

Cette mesure est nécessaire, dit M. le garde-des-sceaux, autrement le conseil-d'état se trouverait au-dessus de l'autorité royale.

M. Persil donne lecture du projet de loi que nous reproduisons lors de la discussion.

La chambre reprend la suite de la discussion sur les faillites à l'art. 525, 1<sup>er</sup> de la section III.

Cet article est adopté sans discussion.

Section IV. — De l'union des créanciers.

L'art. 527 est adopté.

L'art. 528 donne lieu à une légère discussion, dans laquelle on entend MM. Renouard et Dusséré. Il est néanmoins adopté.

M. Réalier-Dumas propose, sur l'art. 529, un amendement qui n'est pas plus adopté que tous ceux qu'il a présentés jusqu'à présent. Il se borne ensuite à voter pour l'article du gouvernement et à repousser celui de la commission.

M. Renouard soutient l'article de la commission qui est adopté. Il est 4 heures.

NOUVELLES.

L'Académie française a procédé hier à l'élection d'un académicien, en remplacement de M. Parceval-Grandmaison.

Le nombre des votans était de 29, et par conséquent la majorité absolue de 15 voix.

Au premier tour de scrutin, M. Salvandy a obtenu 21 suffrages, et a été proclamé membre de l'Académie française.

Cette nomination sera, selon l'usage, soumise à l'approbation du roi.

— Nous lisons dans le *Patriote du Puy-de-Dôme* :

La cour royale de Riom a confirmé hier lundi, par son arrêt, le jugement dont était appel, par les motifs exprimés tant sur la compétence que sur le fond de la question.

Notre imprimeur sera forcé de nous imprimer. La civilisation aura donc encore une fois vaincu la violence sauvage. Les lumières, la raison publique et l'équité des juges qui en est la plus haute expression, auront fait justice de toutes les attaques qui ont été dirigées contre nous. Le *Patriote* qui poursuit son œuvre de progrès, le *Patriote* resté fidèle à la cause qui est scellée du sang de tant d'illustres martyrs ne succombera pas.

Cet arrêt vient de jeter la terreur dans le camp de la bourgeoisie dorée qui affectait, depuis plusieurs jours, d'annoncer notre défaite.

Honneur aux magistrats de la cour de Riom, qui ont pensé avec raison, avec lumière, avec vertu, qu'il ne fallait pas lever le bras contre l'agent civilisateur du temps où l'on vit!

Celui qui, dans les siècles passés, aux grandes époques du pontificat, se révoltait contre les saints pontifes, était un impie.

C'est aujourd'hui une grande impiété que de violenter la presse qui est la reine du monde, le flambeau civilisateur des nations modernes.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Mina est toujours à Elissondo, où il attend un convoi d'argent et d'effets.

Ses troupes sont à Lanz.

Zumala-Carregui est au haut de la vallée d'Ulzama, du côté de Guipuzcoa.

— On lit dans l'*Indicateur* du 17 février :

Ainsi que nous l'avons dit, on a commencé les fortifications de Lumbier, ordonnées par le général en chef Mina. A cet effet, on y a envoyé le colonel du génie Velasco, avec 90 sapeurs et le premier bataillon du régiment de Castille.

La colonne du brigadier Linarez est chargée de protéger les travaux de Lumbier; 80 lanciers de cette même colonne se sont portés sur Tiebas, afin de favoriser la marche d'un convoi parti de Tudela pour Pampelune.

Cette opération a été dirigée par le général en chef en personne, qui avait quitté Pampelune le 4.

Les canons que les rebelles avaient fondus, et dont ils ont fait l'essai sur Maestu, n'ont pas produit l'effet qu'ils en attendaient : la fabrique de poudre qu'ils avaient établie à San-Estevan a sauté, et tous ceux qui y travaillaient ont péri : c'est une perte fatale pour les factieux.

Le général Llander, par décret de la reine du 26 janvier, a été autorisé à reprendre le commandement de la Catalogne, que le général Santocildes remplissait par *interim*.

À son arrivée à Lerida, le général Llander a adressé à la milice urbaine et à l'armée de Catalogne, une proclamation pour leur annoncer son retour et pour les engager à maintenir la tranquillité et à défendre le trône d'Isabelle II, le statut royal et la liberté publique, objets de tous ses desirs.

On écrit de Saragosse, le 10 février, que le 4, à Logrono, une conspiration carliste avait été découverte : il s'agissait de mettre le feu au couvent de St-François, qui sert d'hôpital, et où il y a en ce moment environ 700 blessés et 250 quintaux de poudre qui devaient servir d'instrument aux sanguinaires intentions des carlistes; en même temps on devait faire sauter le palais de l'évêque, où l'on fabrique les cartouches; et pendant que les habitans seraient saisis de terreur au milieu d'un pareil événement, le chef factieux Bazilio, posté à demi-lieue de la ville, devait se rendre maître des portes.

La vigilance du gouvernement civil a fait échouer ces horribles projets, et l'on s'est emparé des conspirateurs, au moment où ils s'occupaient d'exécuter leur entreprise, et cela la veille qu'elle devait avoir lieu. On a également saisi les instrumens qui étaient au pouvoir des moines du couvent de St-François.

VARIÉTÉS.

L'AEUL DE JEAN BART.

L'article suivant a été communiqué par M. Eugène Sue à la *Revue des Deux-Mondes*, à laquelle nous l'empruntons. On verra, par ce fragment de l'important ouvrage auquel M. Eugène Sue consacre depuis long-temps ses études, de quelle manière il comprend et écrit l'histoire. Ce n'est point une stérile et compacte nomenclature de faits soigneusement étiquetés de leurs dates, ni une vague dissertation philosophique où les hommes et les événemens s'effacent derrière le voile systématique étendu sur eux. C'est la reproduction réelle, tour à tour descriptive et dramatique, des faits et des hommes; les acteurs y entrent en scène avec leur accoutrement habituel, leurs mœurs, leurs passions et leur physionomie, parlant comme ils ont parlé, agissant comme ils ont agi. Rien n'est oublié pour exhumier leur aspect, comme pour invoquer leur caractère.

(Pendant le siège de Dunkerque (en juin 1658, quelques jours avant la sanglante bataille des Dunes), Cornille Bart, à sa dernière heure, en présence de sa femme et d'un vieux matelot, raconte la mort de son père à son fils, depuis si célèbre sous le nom de Jean Bart.)

C'était pendant la guerre avec l'Anglais, qui bloquait le port; nous étions heureusement rentrés de course avec mon père depuis trois jours, et notre brigantin, *L'Arondelle de Mer*, était mouillé dans le Havre, l'équipage à bord et toujours prêt à saillir dehors (1). Or donc un soir d'hiver, que le vent d'aval soufflait de bise et faisait rage, nous étions ici, dans cette même salle, bien chaudement, près d'un bon feu, fumant du tabac de Rotterdam et buvant de l'ale d'Angleterre avec ton grand-père et un de ses amis, maître Vandervelte le corsaire (celui-là même que sa majesté

(1) Mettre à la mer.

catholique fit chevalier de Saint-Jacques, pour le rémunérer de douze vaisseaux de guerre bien armés et bien équipés que le corsaire avait donnés au roi en pur don et par munificence. Nous devions donc paisiblement de guerre et de course, au coin de cette cheminée, lorsque tout-à-coup la porte s'ouvre: cette portière, que tu vois là, se lève; et devine qui entra dans la chambre: le *Renard de la mer*, enveloppé d'un grand manteau tout ruisselant, car au dehors l'eau du ciel tombait à torrents. Sous ce manteau, le Renard était armé en guerre.

« Antoine, dit-il à mon père en le regardant en face, j'ai besoin de toi, de ton fils, de ton équipage et de ton brigantin. — Quand cela? dit mon père. — A l'heure même, et pour aller en haute mer, » répondit le Renard.

Alors mon père s'excusa auprès de Vandervelde, le fit reconduire par notre valet, et dit au Renard: « Pendant que moi et mon fils allons nous armer pour te suivre, fume une pipe, bois un pot de bière et sèche-toi. »

Voilà, mon fils, comme on se devait l'amitié entre matelots dans ces temps-là; car le *Renard de la mer* aurait fait pour mon père ce que mon père faisait là pour lui, sans lui demander ni compte ni raison.

Enfin, le Renard jeta son manteau sur un chenet, et approcha du feu ses grosses bottes de pêcheur, qui lui allaient à la ceinture.

Je crois le voir encore.... Il avait avec cela une vieille jaquette de buffle et un corset de mailles d'acier tout rouillé. Il prit donc une pipe et se mit à fumer, pendant que mon père et moi nous allions nous armer là-haut. Nous nous armions; et, en descendant, nous trouvons le Renard tout pensif, regardant le feu, et si avant dans ses réflexions, que sa pipe était éteinte et qu'il ne nous entendait pas venir.

« Eh bien! Michel, » dit joyeusement mon père en argot de marinier, et touchant le Renard sur l'épaule; « eh bien! Michel, ne lâchons-nous donc pas à cette heure le canon de partance vers la haute mer? »

Le Renard tressaillit et répondit tout ému: « Oui, oui, partons! » Mais, s'arrêtant tout-à-coup, il dit gravement à mon père: « Réponds-moi, Antoine: où es-tu avec ton ame?... Pourrais-tu sans crainte paraître devant Dieu, et cela, tout à l'heure? »

Mon père vit aussitôt qu'il s'agissait pour nous d'une entreprise bien dangereuse et bien téméraire; aussi répondit-il au Renard:

« Puisque cela est ainsi, Michel, comme l'huis de la paroisse reste ouvert la nuit, nous irons prier avant de saillir dehors, en demandant pardon à Dieu de ne pouvoir faire plus, et d'être privés de recevoir les derniers sacrements, faute de prêtre. »

Alors nous sortons bien encapés, car la bise était terrible, et la pluie nous piquait au visage, cuisante comme grêle; nous allons tous trois faire nos dévotions à la chapelle de la paroisse; nous y suspendons chacun un *ex-voto*; et nous étions au Havre (1) sur les onze heures. Là, nous trouvons le brigantin et l'équipage à bord, depuis le pilote jusqu'au dernier gourmette, comme c'était toujours l'ordre de mon père sur l'*Aronde de Mer*, et l'ordre était toujours sagement tenu et exécuté à bord; car on y avait, pour châtier les fautifs, des fouets et des lanières aussi longues et aussi serrées qu'à bord de n'importe quelle ramberge (2) de guerre, fût-ce même une amirale. Donc, le bossame leva l'ancre. Le Renard avait un ordre du connétable de l'amirauté pour faire ouvrir la chaîne; à minuit, nous étions dans le canal, et bientôt en haute mer. Le vent était d'aval, et le Renard, à qui mon père avait remis le commandement de son brigantin, ordonna au pilote de louvoyer afin de faire route dans l'ouest, et dit d'éteindre tous les feux. La nuit était toujours bien pluvieuse et bien sombre, et quelquefois entre deux vagues noires, on voyait au loin les fanaux des vaisseaux croiseurs qui pointillaient çà et là comme de petites étoiles, car ils n'osaient s'approcher de la côte. Notre pilote, qui était un hauturier de Flessingue, avait l'air de percer la nuit de ses yeux, et commandait au timonier par le moyen d'un langage des filets qu'ils échangeaient et comprenaient entre eux. Alors le Renard fit apporter sur le pont des hassegayes (3), des coutelas, des espoutons, des haches d'armes, et dit à chacun de s'armer, afin d'être prêt au point du jour pour n'importe quelle chance.

Ce fut alors que mon pauvre père, étant allé entre les deux ponts surveiller la distribution des armes, eut une bien étrange vision. Mon enfant, figure-toi donc que lorsqu'il fut presque au fond de la cale du brigantin, il lui parut que les flancs du navire devenaient transparents, et qu'à travers il voyait la mer en furie et comme éclairée d'une sorte de lueur verdâtre... et dans cette mer il crut voir des personnages pâles... pâles comme des cadavres, qui passaient et repassaient le long des flancs du navire, en faisant signe à mon père de venir à eux, en l'appelant *Antoine! Antoine!* mais, hélas! disant cela d'une voix qui n'était pas de ce monde (4).

— Seigneur Dieu! voilà qui est horrible, s'écria Catherine en mettant la main sur ses yeux....

— Mais les ennemis, les Anglais... les Anglais... les a-t-on battus? demande le petit Bart avec impatience.

— Tout-à-l'heure, Jean, tu le sauras. Mais, pour en revenir à ton grand-père... Après cette vision, il se signa, et vit là une manifestation de Dieu qui allait peut-être le rappeler à lui. Aussi se mit-il à prier dévotement; après quoi il remonta sur le pont, et trouva le brigantin qui louvoyait toujours.

— « Mais où alliez-vous donc ainsi mon père? demanda Jean Bart.

— A cette heure, Dieu et le *Renard de la mer* le savaient seuls, mon enfant; car, le Renard ne l'ayant pas dit à mon père, mon père ne pouvait ni ne devait lui demander: Où nous conduistu? Nous naviguâmes de la sorte toute la nuit, sous petites voiles, à cause de la bourrasque; et louvoyant ainsi, nous avions fait bien peu de chemin au point du jour.

Le *Renard de la mer* se tenait sur le château d'arrière, et allait et venait impatiemment, frappant le pont avec ses grosses bottes de pêcheur, et badinant avec une hassegaye à la main, comme il aurait pu faire d'une houssine, tandis que mon père et moi nous étions près de lui et attendions ses ordres.

Quand le jour fut haut, et il ne l'était guère par cette brume pluvieuse et grise, le *Renard de la mer* ordonna de hisser notre grande enseigne de poupe, et fit dire au maître d'artillerie d'envoyer un coup de coursier (5) de l'arme sans balle. Moi et mon père nous ne disions rien, quoique bien étrangement étonnés, car cette artillerie pouvait attirer à nous les croiseurs. Enfin, après une demi-heure, un garçon qui était en guette au haut du grand

mât de bousset (2) cria: Je vois deux grosses ramberges et une autre plus petite. Crois-tu, Jean, que cela qui aurait dû faire pâler le *Renard de la mer* le fit rougir de fierté, et qu'alors, fichant sa hassegaye dans le pont, il s'écria: enfin les voici... les voici! aussi joyeusement que s'il eût tenu un des galions du roi d'Espagne? alors seulement il apprit à mon père qu'il avait l'ordre d'attirer les croiseurs hors des environs du port, afin de donner la passe et l'entrée libres à un formidable convoi qui arrivait du nord, et que les intelligences de la côte avaient signalé dès la veille: le vaisseau du *Renard de la mer* étant en radoub, voilà pourquoi il avait demandé le nôtre. « Maintenant, Antoine, dit le Renard à mon père, il faut nous acharner à ces trois Anglais, sans trêve ni répit, nous battre comme de vrais démons, et pour cela mettre à nos gens le feu sous le ventre. » Mon père ayant répondu, pour lui et pour moi, qu'il savait bien que nous devions mourir pour le service de Dieu et du roi, le Renard harangua l'équipage à sa mode. Or, tel était, mon petit Jean, la confiance aveugle qu'inspirait le brave Jacobsen, que nos matelots jurèrent, avec des blasphèmes (que nous ne pûmes empêcher), que l'ennemi n'aurait d'eux *ni os ni chair vive*. La-dessus, le Renard qui connaissait la chanson des gens de mer, fit apporter sur le pont un tonneau d'eau-de-vie. Chacun but à la santé du roi, et les gens de l'artillerie se barbouillèrent la face avec une poudre détrempee de cette liqueur, ce qui leur donnait une physionomie terrible et les exaltait encore. Après quoi, M. l'aumonier, qui était du séminaire de Bergues, et qui, contre notre espoir, nous avait rejoints au moment de partir, dit la messe qu'on entendit pieusement. Moi, mon père et quelques autres communierent, et chacun se prépara au combat.

— Mais les ramberges... les Anglais?... demanda Jean avec impatience.

— Les ramberges arrivaient toujours sur nous, les voiles déployées; aussi le Renard dit au pilote de faire servir et de virer de bord sur le plus proche des ennemis: c'était une pinasse moins forte que notre brigantin. Nous lui donnons deux bordées dans la quille, et elle coule. Alors les deux grosses frégates qui la suivaient font sur l'*Aronde de Mer* un feu si formidable, que notre pauvre *Aronde* en est dégrée, et que la moitié du mât de y reste tué ou blessé. Mais aussi, mon fils, quelle gloire!... quelle défense!... Seuls contre trois vaisseaux!... seuls nous en avions détruit un, et les deux autres nous approchaient à peine, tant nous combattions avec rage et furie, aux cris de *Vive le roi!* Nous étions comme ivres, nous appelions les Anglais à grandes clameurs, et brandissant nos hassegayes, nous leur disions: Abordez, abordez donc! Maître Cornille dit ces derniers mots, en se levant à demi, avec une exaltation qui colora son visage pâle et fit trembler sa voix, un peu altérée depuis la moitié du récit.

— Seigneur Dieu! seigneur Dieu!... s'écria Catherine, mon ami, vous vous tuez....

— Laissez-moi, ma femme, laissez-moi, reprit sévèrement maître Cornille, soumis tout entier à l'irrésistible influence de ce glorieux souvenir, et continuant son récit avec une émotion croissante.

— Les Anglais, ainsi bravés, nous abordent de chaque côté du brigantin, et c'est une sanglante et terrible mêlée. Hache en main, coutelas au poing, on se mesure homme à homme. Mais les deux frégates pouvaient remplacer à chaque minute ceux que nous tuions, et nous qui ne pouvions pas faire cela, nous ne demeurions plus qu'un petit nombre, et encore blessés. Le Renard avait reçu, lui, une arquebusade dans le corps; mon père trois coups de pique; notre pont se comblait de morts et d'agonisants. Alors le Renard, ne voyant presque plus d'hommes bons à combattre, voyant la poupe du brigantin toute brisée à coups de canon, et qui, déjà proche de l'eau, coulait, cria à mon père: Antoine, le feu aux poudres, le feu aux poudres! et à la grâce de Dieu! Ces excommuniés ne nous auront pas vifs.

« — Oh! que cela est brave!... que cela est brave! » s'écria Jean avec enthousiasme, sans remarquer la pâleur extraordinaire de maître Cornille, qui appuyait sa main sur sa poitrine, et qui put dissimuler aux yeux de Catherine une légère écume sanglante qui lui vint aux lèvres.

Pourtant Cornille continua son récit, en s'interrompant çà et là par de légères pauses, car il souffrait beaucoup.

« Je vois encore le Renard. Ne pouvant déjà plus manier sa hache, il s'était cramponné de tout son poids après le capitaine anglais, pour lui faire partager son sort et l'engloutir aussi; plus de cent Anglais étaient sur notre pont; le Renard criait toujours à mon père: Aux poudres! aux poudres!... Mais mon père faisait le plus vite qu'il pouvait, arrêté, je crois bien, par les morts qui obstruaient le magasin de l'artillerie. Enfin, il y vint à bien; car tout à coup, moi qui, déjà blessé, étais occupé près du château d'arrière à me défendre contre deux habits rouges armés de hallebardes, je sens comme une épouvantable secousse, et je perds tout sentiment.

La fraîcheur de l'eau où j'étais tombé me fit revenir à moi, et je me trouvais machinalement attaché à un débris. Alors je vis des Anglais qui, dans des bateaux, allaient çà et là recueillant les naufragés; je fus reçu à bord de l'une de leurs chaloupes... Je demandai mon père, il était mort;... le *Renard de la mer*, il était mort... De notre équipage il restait deux hommes, de notre brigantin quelques planches;... mais aussi des deux frégates anglaises il n'en restait plus qu'une presque désemparée, car l'autre avait coulé par l'explosion de notre brigantin. Pendant ce temps, le convoi entrainait à Dunkerque, et j'allai prisonnier en Angleterre avec les deux matelots qu'on avait sauvés. Voilà, mon fils, quel a été ton grand-père;... voilà quel j'ai été;... imite-nous, et... »

Mais ce récit animé ayant épuisé les forces de Cornille Bart, il retomba sur son fauteuil, pâle et presque sans mouvement.

« Sainte Vierge!... il trépassa... » s'écria Catherine.

« Mon père!... aussi mon père!... dit l'enfant, les Anglais auront tout tué!... »

« Suret, Jeanne, Christian, au secours! » s'écria M<sup>lle</sup> Bart, en frappant à coups redoublés sur une espèce de cloche avec un marteau.

A ce bruit un valet et une servante accoururent.

• Courez chez le physicien, Christian; et vous, Jeanne, chez M. le curé de Saint-Omer... Courez, pour l'amour du ciel!... courez, ... maître Cornille trépassa. »

« Oh! les Anglais!... » s'écria Jean Bart, avec une expression qu'il est impossible de rendre.

Eugène Suz.

(2) Grand mât de hune.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(367) Par acte passé devant M<sup>e</sup> Démophile Laforest, qui en a gardé la minute et M<sup>e</sup> Chevrier, notaires à Lyon, le dix-neuf janvier dernier, enregistré, Mad. Marie-Pierrette Faisan, veuve en premières nocces de M. Pierre Maclet, et en secondes no-

ces d'André Monéron, dit dans quelques actes Moneyron, rentière, domiciliée à la Guillotière, rue Moucey, a acquis aux prix, charges, clauses et conditions qui y sont exprimés de M. Charles Guignard, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Vienne (Isère), et de Mad. Françoise Lavoute, veuve de M. Noël Ducarre en premières nocces, et épouse en secondes de M. Jean-Baptiste Gomion, ancien notaire, domicilié actuellement à Paris, ladite dame demeurant à Lagneu, arrondissement de Belley, une maison formant trois corps de bâtimens séparés par deux cours, située à la Guillotière, grande-rue, portant anciennement le numéro vingt-neuf et actuellement le numéro trente, plus amplement désignée audit acte qui contient en outre l'origine de propriété.

Mad. Monéron désirant purger l'immeuble par elle acquis des hypothèques légales qui peuvent le grever, a, le deux février courant, fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, une copie dûment collationnée de son contrat d'acquisition, dont un extrait dressé, en la forme requise, a de suite été affiché dans l'auditoire de ce tribunal, au tableau à ce destiné, pour y rester le temps prescrit.

Et par exploits de Jean-Laurent-André Bussaut, huissier à Vienne, et de Blanchard, huissier à Lyon, en date des dix-neuf et vingt-un du courant, tous deux enregistrés, elle a certifié et dénoncé lesdits dépôts et affiches, tant à Mad. Camille-Françoise Petrequin, épouse dudit M. Charles Guignard, qu'à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, avec déclaration qu'à défaut par ceux qui auraient sur l'immeuble vendu des hypothèques légales de les faire inscrire, dans le délai de deux mois, cet immeuble en serait purgé et affranchi, et en outre avec déclaration à M. le procureur du roi que tous ceux du chef desquels il pourrait exister sur l'immeuble vendu des hypothèques légales subsistantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus de la dame Monéron, elle ferait publier ladite signification dans les formes voulues par l'art. 683 du code de procédure civile, et par l'avis du conseil-d'état du 9 mai 1837, approuvé le 1<sup>er</sup> juin suivant.

En conséquence, la présente insertion est faite afin que tous ceux qui pourraient avoir sur l'immeuble vendu des droits et créances emportant hypothèque légale, aient à les faire inscrire dans le délai de deux mois, sous peine de forclusion.

ANNONCES DIVERSES.

(244 2) On désirerait acheter un vieil orgue d'appartement ou un piano organisé. S'adresser chez M. Bongrand, grande rue Mercière, n<sup>o</sup> 50.

SIROP TONIQUE ET STIMULANT DE MILOT;

Remède contre les Suppressions, Diminutions et Retards des Menstrues (ou Règles).

Ce sirop est le premier des remèdes qu'on puisse administrer aux personnes qui sont tourmentées par ces maladies.

Le rapport de l'Académie royale de médecine, l'approbation de la Société de médecine de Lyon, ne laissent aucun doute sur son efficacité.

Voir le prospectus qu'on délivre gratis chez M. Milot, pharmacien à Lyon, place St-Jean, n<sup>o</sup> 3, barrière de fer, au 1<sup>er</sup>. — Prix: 8 f. la bouteille. (357 2)

BILLARDS

A RESSORTS EN GOMME ÉLASTIQUE, Appliqués aux Bandes de Billard,

PAR M. MARLEIX.

MM. les amateurs et limonadiers sont avisés que la première expérience publique a eu lieu samedi 21 du courant, à six heures du soir, et continuera les jours suivans, chez M. David, café du Rhône. Les bandes sont montées par le sieur Saullier. (354 2)

Spectacles du 23 février.

GRAND-THÉÂTRE.

L'Homme à Trois Visages, drame. — Le Facteur, drame. — Le Bal d'Ouvriers, vaudev.

GYMNASE LYONNAIS.

L'Ecole des Vieillards, comédie. — Les Visitandines, opéra.

BOURSE DE LYON du 21 février 1834.

Cinq pour cent, au comptant, »  
— fin courant, »  
Trois pour cent, au comptant, »  
— fin courant, 79 30

BOURSE DE PARIS du 20 février.

Cinq pour cent, 108f 85 108f 85 108f 85 108f 85  
— fin courant, 109f 109f 108f 90 108f 95  
Trois pour cent, 79f 20 79f 20 79f 5 79f 5  
— fin courant, 79f 30 79f 35 79f 79f 10  
Quatre pour cent, 96f 80  
Rentees de Naples, 96f 20 96f 20 96f 20 96f 20  
— fin courant, 96f 60 96f 60 96f 40 96f 40  
Rentees perpétuel, 44f 5/8  
Emprunt cortés, 44f 1/8  
Act. de la banque, 4830f  
Quatre canaux, 1195f 70  
Caisse hypothéc., 635f  
Emprunt d'Haïti, 395



P.-E. PRUDHON, Rédacteur, l'un des Gérans.

(1) Havre signifiait généralement port et rade.

(2) Gros vaisseau de guerre.

(3) Demi-piques d'abordage.

(4) Navigation de Jean Struys (Amsterdam, 1520.)

(5) Espèce de couleuvrine, ou pièce de chasse de fonte.